

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1506

7 juillet 2011

SOMMAIRE

Albega S.A.	72244	L.A. Barraque S.P.F. S.A.	72256
ArcelorMittal Wire Drawing Asia	72281	Lantiq Holdco S.à r.l.	72260
Consolidation Company Luxembourg S.A.	72264	La Pierre Luxembourgeoise S.A.	72256
Consolidation Company Luxembourg S.A.	72264	La Pyramide Sàrl	72258
Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	72244	La Rioja S.A.	72258
Crystal Bittersweet S.à r.l.	72279	Laval Finance S.A.	72258
Defense Plaza Lux S.à r.l.	72254	Lavande S.A.-SPF	72259
Emjoi International S.à r.l.	72279	Les Vieux Oliviers	72287
Endurance HC ETA S.à r.l.	72249	Logistic International	72254
Farrington Capital Management S.A.	72265	Logistic International S.A., SPF	72254
FERO S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial ("S.P.F.")	72259	LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l.	72288
Fullerton Lux Funds	72263	LTIC S.A.	72288
GACEREF Luxco Holdco S.à r.l.	72256	Luneil S.à r.l.	72255
Garirom S.A.	72286	Match Centre S.A.	72259
General Vocal Lux S.à r.l.	72265	Open Text SA	72254
Gracewell Properties (Abercorn) S.à r.l.	72274	Open Text S.à r.l.	72254
Hisense Luxembourg Holding S.à r.l.	72265	Oquendo (SCA) SICAR	72264
International Services Company	72287	Patron Agmond S.à r.l.	72281
Investments Global Holding S.A.-SPF	72249	Paunsdorf Centre Luxco	72259
ION Investments S.à r.l.	72287	Reger Diamond S.A.	72256
Jenous S.à r.l.	72255	SIT MOBILE Luxembourg	72242
JMF Transports S.à r.l.	72255	Solutions Graphiques Sàrl	72263
Kalifornia S.A.	72255	TPG Village, S.à r.l.	72263
Ketch Trading S.à r.l.	72255	Valley Investment S.à r.l.	72249
		V.A.M. S.A.	72258
		William Blair SICAV	72264

SIT MOBILE Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6136 Junglinster, 10, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 160.713.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le deux mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit espagnol "SIT WORLD WIDE SL", établie et ayant son siège social à E-08328 Alella (Barcelone), passeig Marià Estrada, numéro 12, lettre J (Espagne), inscrite au Registro Mercantil de Barcelone, tome 41501, folio 69, Hoja B 387144, inscription 1,

ici représentée par Monsieur Guillermo Gustavo MORALES LOPEZ, gérant de demeurant à L-6691 Moersdorf, 17, Am leweschten Duerf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SIT MOBILE Luxembourg", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la prestation de services aux entreprises et aux particuliers dans les domaines de télécommunication par SMS.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-deux mille euros (22.000,-EUR), représenté par deux cent vingt (220) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les deux cent vingt (220) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "SIT WORLD WIDE SL", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-deux mille euros (22.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-6136 Junglinster, 10, rue de la Montagne.

2. Monsieur Guillermo Gustavo MORALES LOPEZ, gérant de société, né à Barcelone (Espagne), le 18 décembre 1984, demeurant à L-6691 Moersdorf, 17, Am leweschten Duerf.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. G. MORALES LOPEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2011. LAC/2011/20146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063051/116.

(110070760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Albega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14A.

R.C.S. Luxembourg B 91.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 2 mai 2011.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2011063179/13.

(110070014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.043.

In the year two thousand and eleven on the sixth of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares incorporated and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 156043, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg of October 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 19, 2010 under number 2515, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg of November 19, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue de cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Solange Wolter, notary clerk, with professional address at 101, rue de cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on March 4, 2011, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-one thousand and one Euro (EUR 31.001,00), represented by two hundred seventy-three (273) class A shares, thirty thousand seven hundred twenty-seven (30.727) class B shares and one (1) management share, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Creation of a new class of shares, namely the class C ordinary shares.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred fifteen thousand five hundred twenty Euro (EUR 315.520,00) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand and one Euro (EUR 31.001,00) to three hundred forty-six thousand five hundred twenty one Euro (EUR 346.521), by the creation and issuance of three hundred fifteen thousand five hundred twenty (315.520) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New C Shares).

3. Approval of the subscription of the three hundred fifteen thousand five hundred twenty (315.520) New C Shares and of the payment of the total subscription price of three hundred fifteen thousand five hundred twenty Euro (EUR 315.520,00) by Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under Luxembourg law, having its registered office at 1B rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, by payment in cash in the same amount.

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at three hundred forty-six thousand five hundred twenty one Euro (EUR 346.521) represented by fully paid up shares, as follows: two hundred seventy-three (273) class A shares (the Class A Shares), thirty thousand seven hundred twenty-seven (30.727) class B shares (the Class B Shares), three hundred fifteen thousand five hundred twenty (315.520) class C shares (the Class C Shares, and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the Limited Partners Shares), and one (1) management share (the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00).”

5. Subsequent amendment of article 17 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the fully owned subsidiary of the Company, Copper Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156058 (the Subsidiary), shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares;

- any other net profit deriving from the shareholding of the Company in the class A shares of the Subsidiary shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares;

- any other net profit deriving from the shareholding of the Company in the class B shares of the Subsidiary shall be exclusively distributed to the holder of Class C Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article.”

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to create a new class of shares, the class C ordinary shares (the New C Shares), which shall track the investment of the Company in the Bravo transaction.

Second resolution

The meeting resolve to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred fifteen thousand five hundred twenty Euro (EUR 315.520,00) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand and one Euro (EUR 31.001,00) to three hundred forty-six thousand five hundred twenty one Euro (EUR 346.521), by the creation and issuance of three hundred fifteen thousand five hundred twenty (315.520) New C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue de cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on March 4, 2011. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the three hundred fifteen thousand five hundred twenty (315.520) New C Shares having an aggregate nominal value of three hundred fifteen thousand five hundred twenty Euro (EUR 315.520) and to fully pay them up in cash in the same amount.

The amount of three hundred fifteen thousand five hundred twenty Euro (EUR 315.520,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Third resolution

Further to the above, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at three hundred forty-six thousand five hundred twenty one Euro (EUR 346.521) represented by fully paid up shares, as follows: two hundred seventy-three (273) class A shares (the Class A Shares), thirty thousand seven hundred twenty-seven (30.727) class B shares (the Class B Shares), three hundred fifteen thousand five hundred twenty (315.520) class C shares (the Class C Shares, and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the Limited Partners Shares), and one (1) management share (the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00).”.

Fourth resolution

Further to the above, the meeting resolves to amend article 17 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the fully owned subsidiary of the Company, Copper Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156058 (the Subsidiary), shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares;
- any other net profit deriving from the shareholding of the Company in the class A shares of the Subsidiary shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares;
- any other net profit deriving from the shareholding of the Company in the class B shares of the Subsidiary shall be exclusively distributed to the holder of Class C Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A.» (ciaprès, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156043, constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg en date du 5 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 novembre 2010 sous le numéro 2515, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg en date du 19 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue de cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Solange Wolter, ayant son adresse professionnelle au 101, rue de cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de deux (2) procurations sous-seing privé données le 4 mars 2011, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparait de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille un Euro (EUR 31.001,00), représenté par deux cent soixante-treize (273) actions de catégorie A, trente mille sept cent vingt-sept (30.727) actions de catégorie B et une (1) action de commandité, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création d'une nouvelle catégorie d'actions: les actions ordinaires de catégorie C.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence trois cent quinze mille cinq cent vingt Euro (EUR 315.520,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille un Euro (EUR 31.001,00) à trois cent quarante six mille cinq cent vingt et un Euro (EUR 346.521,00) par l'émission de trois cent quinze mille cinq cent vingt (315.520) actions ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Actions C).

3. Approbation de la souscription des trois cent quinze mille cinq cent vingt (315.520) Nouvelles Actions C et du paiement du prix de souscription d'un montant total de Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, par paiement en numéraire d'un même montant.

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent quarante-six mille cinq cent vingt et un Euro (EUR 346.521) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en: deux cents soixante-treize (273) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A), trente mille sept cent vingt-sept (30.727) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B) et trois cent quinze mille cinq cent vingt (315.520) actions de catégorie C (les Actions de Catégorie C, et ensemble avec les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, les Actions de Commanditaire), et une (1) action de management (l'Action de Management), ayant toutes une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.»

5. Modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la filiale de la Société, Copper Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156058 (la Filiale), est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie B;

- tout autre bénéfice net dérivant de la détention par la Société de parts sociales de classe A de la Filiale est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie A;

- tout autre bénéfice net dérivant de la détention par la Société de parts sociales de classe B de la Filiale est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie C.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle catégorie d'actions, les actions ordinaires de catégorie C (les Nouvelles Actions C), qui doit tracer l'investissement de la Société dans le projet Bravo.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quinze mille cinq cent vingt Euro (EUR 315.520,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille un Euro (EUR 31.001,00) à trois cent quarante six mille cinq cent vingt et un Euro (EUR 346.521,00) par l'émission de trois cent quinze mille cinq cent vingt (315.520) Nouvelles Actions C, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce est intervenu Neuheim Lux Group Holding V, précité, ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue de cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé donnée le 4 mars 2011. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Neuheim Lux Group Holding V, précitée, par son mandataire, décide de souscrire aux trois cent quinze mille cinq cent vingt (315.520) Nouvelles Actions C, d'une valeur totale de trois cent quinze mille cinq cent vingt Euro (EUR 315.520,00) et de les libérer intégralement en numéraire pour un même montant.

Le montant de trois cent quinze mille cinq cent vingt Euro (EUR 315.520,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

Troisième résolution

Suite à quoi l'assemblée décide, de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent quarante-six mille cinq cent vingt et un Euro (EUR 346.521) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en: deux cents soixante-treize (273) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A), trente mille sept cent vingt-sept (30.727) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B) et trois cent quinze mille cinq cent vingt (315.520) actions de catégorie C (les Actions de Catégorie C, et ensemble avec les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, les Actions de Commanditaire), et une (1) action de management (l'Action de Management), ayant toutes une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Quatrième résolution

Suite à quoi l'assemblée décide, de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la filiale de la Société, Copper Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156058 (la Filiale), est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie B;
- tout autre bénéfice net dérivant de la détention par la Société de parts sociales de classe A de la Filiale est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie A;
- tout autre bénéfice net dérivant de la détention par la Société de parts sociales de classe B de la Filiale est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie C.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2011. Relation: LAC/2011/17636. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011059595/255.

(110067494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Investments Global Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.042.

Les comptes de liquidation de la Société au 21 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTMENTS GLOBAL HOLDING S.A.-SPF (en liquidation)

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011063598/15.

(110071772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

**Valley Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Endurance HC ETA S.à r.l.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.139.

L'an deux mille onze, le seize février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée ENDURANCE HC ETA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen (R.C.S. Luxembourg B 136.139), constituée suivant acte notarié, en date du 23 janvier 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 601 du 11 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur David Benhamou, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire présent ou représenté, Orco Property Group, une société anonyme, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen (R.C.S. Luxembourg B 44.996) le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, restera également annexée au présent acte.

II. Toutes les actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Changement de la dénomination sociale.
- 2.- Modification de l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VALLEY INVESTMENT S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).»

- 3.- Transfert du siège social à Luxembourg.
- 4.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.»

5.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre millions cent huit mille sept cent euros (EUR 4.108.700,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.) chacune, à un montant de quatre millions cent vingt et un mille deux cent euros (EUR 4.121.200,-) par la création et l'émission de quarante et une mille quatre vingt sept (41.087) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes;

6. Souscription et paiement par Orco Property Group des nouvelles parts sociales émises par la Société, tel que spécifié au point 5. ci-dessus, par l'apport en nature de 100% des actions de la société Orco Russian Retail S.A.;

7. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à quatre millions cent vingt et un mille deux cent Euro (EUR 4.121.200,-), représenté par quarante et une mille deux cent douze (41.212) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.»

8. Modification de l'année fiscale de la Société; et
9. Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de ENDURANCE HC ETA S.à r.l. en VALLEY INVESTMENT S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article un des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VALLEY INVESTMENT S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de quatre millions cent huit mille sept cent euros (EUR 4.108.700,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.) chacune, à un montant de quatre millions cent vingt et un mille deux cents euros (EUR 4.121.200,-) par la création et l'émission de quarante et un mille quatre vingt sept (41.087) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et libération

Orco Property Group, dûment représenté, déclare alors souscrire les quarante et un mille quatre vingt sept (41.087) parts sociales nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.) chacune et les libérer intégralement, avec une prime d'émission d'un montant de sept euros et trente sept cents (EUR 7,37) moyennant l'apport en nature de 100% des vingt mille deux cent vingt-sept (20.227) actions de la société Orco Russian Retail S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (R.C.S. Luxembourg B 109.385) (les «Actions»).

Les Actions ainsi apportées représentent un apport en nature d'un montant total de quatre millions cent huit mille sept cent sept euros et trente sept cents (EUR 4.108.707,37).

Il résulte de la déclaration de la gérance d'Orco Russian Retail S.A. du 15 février 2011, que, à la date de cette déclaration:

- Orco Property Group est le propriétaire de vingt mille deux cent vingt-sept (20.227) Actions d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000) chacune, représentant 100 % du capital social d'Orco Russian Retail S.A.;
- les Actions sont entièrement libérées;
- les Actions sont sous forme nominative;
- Orco Property Group est l'unique propriétaire des Actions et a tout pouvoir de disposer des Parts;
- les Actions sont librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou tout autre droit permettant à une personne de demander le transfert des Actions à son profit;
- les Actions ne sont pas gagées ou grevées d'un usufruit; il n'existe aucun droit pour acquérir quelque gage ou usufruit que ce soit sur les Parts et aucune Part ne fait l'objet d'une saisie;
- toutes les formalités requises relatives au transfert des Actions à Valley Investment S.à.r.l. requises sous toutes lois applicables seront effectuées après réception d'une copie certifiée conforme de la présente assemblée actant la présente contribution en nature; et
- la valeur des Actions s'élève à un montant de quatre millions cent huit mille sept cent sept euros et trente sept cents (EUR 4.108.707,37).

Ladite assertion d'évaluation, après avoir été signée ne varietur par le représentant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à quatre millions cent vingt et un mille deux cent Euro (EUR 4.121.200,-), représenté par quarante et une mille deux cent douze (41.212) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.».

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la Société afin qu'elle commence le premier jour de janvier et prenne fin le dernier jour de décembre de la même année.

De plus, l'assemblée décide que l'exercice social en cours prenne fin le dernier jour de décembre 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Follows the english version

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of February.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "ENDURANCE HC ETA S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen (R.C.S. Luxembourg B 136.139), incorporated by a notarial deed on January 23, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 601 of March 11, 2008.

The meeting is presided over by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Solange Wolter, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer David Benhamou, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholder present or represented, Orco Property Group, a société anonyme, having its registered office in L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen (R.C.S. Luxembourg B 44996), the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholder, the proxy of the represented shareholder and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy form of the represented shareholder after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned here above, that all the shares are duly present or represented at the present meeting. The shareholder present or represented declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1.- Change of corporate name.

2.- Amendment of the Article 1 of the articles of incorporation so as to read:

“ **Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of VALLEY INVESTMENT S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).”

3.- Transfer of the registered office to Luxembourg.

4.- Amendment of the first paragraph of Article 2 of the articles of incorporation so as to read:

“ **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.”

5.- Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of four million one hundred eight thousand and seven hundred euro (EUR 4,108,700.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each to an amount of four million one hundred twenty one thousand and two hundred euro (EUR 4,121,200.-) by the issue of forty-one thousand eighty-seven (41,087) new shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

6.- subscription and payment by Orco Property Group of the new shares to be issued by the Company as specified in item 5. above, by a contribution in kind of 100% of the shares in Orco Russian Retail S.A.;

7.- amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase which shall be reworded as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at four million one hundred twenty one thousand and two hundred euro (EUR 4,121,200.-) represented by forty one thousand two hundred and twelve (41,212) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.”

8.- amendment of the current financial year of the Company; and

9.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the corporate name of the Company from ENDURANCE HC ETA S.à r.l. into VALLEY INVESTMENT S.à r.l.

Second resolution

The meeting decides to amend article one of the articles of incorporation so as to read as follows:

“ **Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of VALLEY INVESTMENT S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).”

Third resolution

The meeting decides to transfer the registered office from L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée.

Fourth resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article two of the articles of incorporation so as to read as follows:

“ **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.”

Fifth resolution

The meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of four million one hundred eight thousand and seven hundred euro (EUR 4,108,700.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each to an amount of four million one hundred twenty one thousand and two hundred euro (EUR 4,121,200.-) by the issue of forty-one thousand eighty-seven (41,087) new shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

Thereupon, Orco Property Group, duly represented, declares to subscribe the forty-one thousand eighty-seven (41,087) newly issued shares of the Company, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to have them fully paid up together with an aggregate share premium on all such shares taken together in an amount of seven euros and thirty seven cents (EUR 7,37) by a contribution in kind of 100% of the twenty thousand two hundred and twenty seven (20,227) shares in Orco Russian Retail S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (R.C.S. Luxembourg B 109.385) (the “Shares”).

The Shares so contributed represent a contribution in kind in an aggregate amount of four million one hundred eight thousand and seven hundred and seven euro and thirty-seven cents (EUR 4,108,707.37-).

It results from the declaration made by the management of Orco Russian Retail S.A. on February 15, 2011, that, as of the date of such declaration:

- Orco Property Group is the owner of twenty thousand two hundred and twenty seven (20,227) Shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) representing 100% of the issued share capital of Orco Russian Retail S.A.;
- the Shares are fully paid up;
- the Shares are in registered form;
- Orco Property Group is the legal owner solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- the Shares are freely transferable;
- there exists no pre-emption right nor any right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on any Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares to Valley Investment S.à r.l. required under any applicable laws will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting said contribution in kind; and
- the Shares are worth an aggregate of four million one hundred eight thousand and seven hundred and seven euro and thirty-seven cents (EUR 4,108,707.37).

Said valuation statement referred to above, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend Article 5 first paragraph of the Company's Articles of Association which shall be reworded as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at four million one hundred twenty one thousand and two hundred euro (EUR 4,121,200.-) represented by forty one thousand two hundred and twelve (41,212) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.”

Seventh resolution

The meeting resolves to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and end on the last day of December of the same year.

The meeting further resolves that the current financial year shall end on the last day of December 2011.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, D. BENHAMOU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 février 2011. Relation: LAC/2011/9063. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059629/256.

(110067128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

**Logistic International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Logistic International).**

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 53.761.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011063335/14.

(110070361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Open Text SA, Société Anonyme,
(anc. Open Text S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.208.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59337 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062252/11.

(110070032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Defense Plaza Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062759/10.

(110070686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Jenous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 139.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062886/9.

(110070702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

JMF Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 155.149.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4831 Rodange, le 09 mai 2011.

Monsieur De Simone Jean-Marie

Gérant technique

Référence de publication: 2011062888/12.

(110071019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Luneil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.627.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/05/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011062898/12.

(110070316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Kalifornia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062891/9.

(110070601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Ketch Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 144.883.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062893/10.

(110071081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Signature.

L.A. Barraque S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 74.107.

Le siège social de la société est transféré avec effet rétroactif au 1.1.2011 à L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse.

Référence de publication: 2011062895/9.

(110070992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Reger Diamond S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 134.827.

hiermit kündigen wir mit sofortiger Wirkung den

Sitz der Gesellschaft

REGER DIAMOND s.a.

RCSL N°B 134.827

in

24, Avenue Monterey

L-2163 Luxembourg

Luxembourg, den 27.04.2011.

INNO PROGRESS s.a.

Yury Butarev

Geschäftsführer

Référence de publication: 2011064059/17.

(110071256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

La Pierre Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 83.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062899/9.

(110070673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

GACEREF Luxco Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.024.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of the month of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GAC European Real Estate Fund Limited, incorporated under Irish law, with registered address at Block 2, 2nd Floor, Maynooth Business Campus, Maynooth, Co. Kildare, Ireland, registered with the company register of Dublin under number 489795;

represented by Mrs Stéphanie Guers, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given to her under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole partner of "GACEREF Luxco Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 024 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated 11 February 2011, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 March 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to record as follows:

First resolution

The sole partner decides to insert a new paragraph 8.2. in the articles of incorporation of the Company (the "Articles") which shall read as follows:

"The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object provided that, if and to the extent (i) the Company has contractually agreed to submit any matter under any agreement to the consent of a third party prior to proceeding with or agreeing such matter, no such matter shall be actually proceeded with or agreed by the Company or by the board of managers until such required consent has been given in appropriate form, or (ii) the shareholder(s) representing more than three quarters (3/4) of the Company's share capital have instructed the board of managers in writing to comply with and do all that is necessary to respect and conform with certain provisions in agreements as specified in such instructions, unless consent is obtained in writing from a third party as provided in such instructions, in which case the board of managers shall act in accordance with those instructions and no acts shall actually be performed or agreed by the Company or by the board of managers in breach of those instructions."

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole partner decides to subsequently renumber article 8.2 of the Articles into article 8.3.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

GAC European Real Estate Fund Limited, constituée et existante sous les lois d'Irlande, ayant son siège social au 1, Block 2, 2nd Floor, Maynooth Business Campus, Maynooth, Co. Kildare, Irlande, immatriculée au registre des sociétés de Dublin sous le numéro 489795;

représentée par Madame Stéphanie Guers, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de «GACEREF Luxco Holdco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 024 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 11 février 2011, non encore publié au Memorial C Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 8 mars 2011, non encore publié au Memorial C Recueil des Sociétés et Associations

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 8.2 dans les statuts de la Société (les «Statuts») ayant la teneur suivante:

«Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société à condition que, si et dans la mesure où (i) la Société a convenu contractuellement de soumettre tout sujet sous tout contrat au consentement d'une tierce partie avant d'exécuter ou de s'accorder sur ce sujet, la Société ou le conseil de gérance ne devront pas exécuter ou s'accorder sur ce sujet jusqu'à ce que ce consentement soit donné dans la forme appropriée, ou (ii) les associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société ont mandaté le conseil de gérance par écrit pour procéder à et faire le nécessaire pour respecter et se conformer avec certaines clauses de contrats, telles que spécifiées dans les instructions, à moins que le consentement d'une tierce partie tel que prévu dans ces instructions soit obtenu par écrit, auquel cas, le conseil de gérance devra agir conformément à ces instructions et aucun acte ne devra être exécuté ou convenu par la Société ou par le conseil de gérance en contravention à ces instructions.»

Deuxième résolution

Comme conséquence de la résolution qui précède, le conseil de gérance décide de renuméroter l'article 8.2 des Statuts en article 8.3.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant du bureau a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GUERS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 avril 2011. Relation: EAC/2011/4799. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011061477/92.

(110068697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

La Pyramide Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.082.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062900/10.

(110070148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

La Rioja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 95, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 19.129.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062901/9.

(110071077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Laval Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 78.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062902/9.

(110070655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

V.A.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3320 Berchem, 73, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.280.

Assemblée générale extraordinaire du 16/11/2010

Ordre du jour:

Démission de Monsieur ARANDA PEREIRA Manuel Antonio demeurant 4 rue de la Gare L-3322 BIVANGE, de son poste d'administrateur

Et de Monsieur GOUVINHAS COSTA Vitor, demeurant 12 rue Aloyse kayser L-4743 PETANGE, de son poste d'administrateur.

Monsieur Claude AMSINGER résidant professionnellement à L-4384 EHLERANGE, zare Ouest, agissant comme secrétaire, constate que l'ensemble des parts est représenté.

La démission de Monsieur ARANDA PEREIRA est acceptée à l'unanimité.
 La démission de Monsieur GOUVINHAS COSTA est acceptée à l'unanimité.
 Aucun autre point étant porté à l'ordre du jour, le président clôture l'assemblée.
 Fait à Berchem, le 16/11/2010.

Signatures.

Référence de publication: 2011063979/19.

(110070897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Lavande S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062904/10.

(110070547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Match Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Niederanven,

R.C.S. Luxembourg B 11.836.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 29 avril 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 09 mai 2011.

Référence de publication: 2011062938/11.

(110070754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Paunsdorf Centre Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.927.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61829 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062984/10.

(110070376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

FERO S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial ("S.P.F."), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.338.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 3 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Thais Racy, avec adresse au 72, Rua Joaquim Floriano, 04534-000 São Paulo, Brésil
- Deyse Simão Racy, avec adresse au 72, Rua Joaquim Floriano, 04534-000 São Paulo, Brésil
- João Barbuto, avec adresse au 72, Rua Joaquim Floriano, 04534-000 São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. non renouvellement du mandat de Eurofid S.à.r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé

3. nomination de Eurofid S.à.r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011070479/23.

(110077662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Lantiq Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.117.676,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.045.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Lantiq Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147045 (the Company).

incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated July 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1466 dated July 29, 2009,

THERE APPEARED:

Lantiq Topco L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with the Registrar of Companies under number 35264 (the Sole Shareholder),

duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, with business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 248,626 (two hundred and forty-eight thousand six hundred and twenty-six United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 869,050 to USD 1,117,676 by way of the issuance of 248,626 (two hundred and forty-eight thousand six hundred and twenty-six) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above by a contribution in kind.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Amendment of article 12.7 of the articles of association of the Company.

4. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 248,626 (two hundred and forty-eight thousand six hundred and twenty-six United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 869,050 (eight hundred sixty-nine thousand fifty United States Dollars) to USD 1,117,676 (one million one hundred seventeen thousand six hundred seventy-six United States Dollars) by way of the issuance of 248,626 (two hundred and forty-eight thousand six hundred and twenty-six) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in kind in contribution in kind consisting of a portion of a receivable in the amount of USD 248,626 (two hundred and forty-eight thousand six hundred and twenty-six United States Dollars) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

The valuation of the contribution of the Receivable is evidenced by an interim balance sheet of the Company dated 28 February 2011 and a certificate issued on the date hereof. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet of the Company dated 28 February 2011 (the Balance Sheet) shows intercompany receivables in an amount of at least USD 248,626 (two hundred and forty-eight thousand six hundred and twenty-six United States Dollars) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable);
- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the Balance Sheet of the Company has a value of at least USD 248,626 (two hundred and forty-eight thousand six hundred and twenty-six United States Dollars) and since the date of the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at USD 1,117,676 (one million one hundred and seventeen thousand six hundred and seventy-six United States Dollars) represented by 1,117,676 (one million one hundred and seventeen thousand six hundred and seventy-six) shares in registered form of one United States Dollar (USD 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means holders at the relevant times of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12.7 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The minutes of a Board Meeting may be signed, and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified, by any Manager. Lack of signature, however, shall not affect the validity of resolutions duly taken at such meeting.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le seizième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Lantiq Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147045 (la Société).

constituée par un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1466 en date du 29 juillet 2009,

A COMPARU:

Lantiq Topco L.P., une société de droit des Iles Cayman, avec siège social à P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 35264 (l’Associé Unique),

dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 248.626 (deux cent quarante-huit mille six cent vingt-six dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 869.050 à USD 1.117.676 par l'émission de 248.626 (deux cent quarante-huit mille six cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Modification de l'article 12.7 des statuts de la Société.

4. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 248.626 (deux cent quarante-huit mille six cent vingt-six dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 869.050 (huit cent soixante-neuf mille cinquante dollars américains) à USD 1.117.676 (un million cent dix-sept mille six cent soixante-seize dollars américains) par l'émission de 248.626 (deux cent quarante-huit mille six cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une partie de la créance d'un montant de USD 248.626 (deux cent quarante-huit mille six cent vingt-six dollars américains) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par un bilan intérimaire de la Société daté du 28 février 2011 et un certificat émis à la date des présentes. Il ressort de ce certificat qu'à compter de la date de ce certificat:

- le bilan intérimaire annexé de la Société daté du 28 février 2011 (le Bilan) fait état de créances détenues entre sociétés d'un montant d'au moins USD 248.626 (deux cent quarante-huit mille six cent vingt-six dollars américains) dues par la Société à l'Associé Unique (la Créance);

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, il est le seul autorisé à détenir la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans retenue;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société selon le Bilan est évaluée à au moins USD 248.626 (deux cent quarante-huit mille six cent vingt-six dollars américains) et depuis la date du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 1.117.676 (un million cent dix-sept mille six cent soixante-seize dollars américains) représenté par 1.117.676 (un million cent dix-sept mille six cent soixante-seize) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, ayant ces droits et obligations tels qu'exposés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" sera interprété en conséquence."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12.7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" 12.7. Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance seront signés, et les extraits de ces procès-verbaux seront certifiés, par tout Gérant. L'absence de signature, cependant, n'affectera pas la validité des décisions dûment adoptées à ces réunions."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2011. Relation: LAC/2011/13809. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011060819/182.

(110067731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Solutions Graphiques Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 mai 2011.

Référence de publication: 2011063058/10.

(110070679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

TPG Village, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.017.033,75.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011063105/11.

(110070574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Fullerton Lux Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 148.899.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 28 avril 2011

Il est décidé de coopter Madame Ling Sow Kheng, Head of Operations, Fullerton Fund Management Company Ltd, 60B Orchard Road, Singapore 238891, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 28 avril 2011, en remplacement de Monsieur Choy Peng Wah, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2011063199/13.

(110070010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Oquendo (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.290.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 mai 2011.

Afin de se mettre en conformité avec la loi du 18 décembre 2009, l'assemblée a décidé de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes avec la société DELOITTE S.A. et de nommer, avec effet immédiat pour un durée indéterminée, en tant que réviseur d'entreprise agréé:

DELOITTE S.A. 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011063704/18.

(110071921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

William Blair SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 98.806.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011063133/10.

(110070613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Consolidation Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.384.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063193/10.

(110069732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Consolidation Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.384.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063194/10.

(110069735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

General Vocal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.522.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 5 mai 2011:

- Le mandat de Mme Heike Kubica, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011063200/16.

(110070021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Farringdon Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.096.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5 place de la gare, L-1616 Luxembourg, le 17 mars 2011 à 15h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

* M. Claes-Johan Geijer, Président et Administrateur, 31, Rue Frantz Clement, L-1345 Luxembourg.

* M. Dennis van Wees, Administrateur, 331, Burg. Haspelslaan, NL-1181 NC Amstelveen.

* M. Bruno Frèrejean, Administrateur, 29, Rue Pierre Diederich, L-5692 Elvange.

* M. Vincent Gruselle, Administrateur, 52, Rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de Deloitte S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour extrait conforme

Vincent GRUSELLE

Administrateur

Référence de publication: 2011072057/23.

(110080360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Hisense Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.329.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARS:

HISENSE INTERNATIONAL (HONG KONG) INVESTMENT CO., LIMITED, with registered office at Room 3101-05, Singa Commercial Centre, No.148 Connaught Road West, Hong Kong, registered with the Trade register of Hong Kong under number 53611494-000-01-11-5,

here represented by Mr Régis Galiotto, private employee, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr Régis Galiotto, pre-named, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which it hereby declares to incorporate:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») as well as by the present articles of association (the «Articles»).

Art. 2. The company's name is "Hisense Luxembourg Holding S.à r.l." (the «Company»).

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, claims, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for corporate units or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures and to secure the repayment of any borrowed money.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any member are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of members or of the sole member (as the case may be).

Corporate Capital

Art. 8. The Company's capital is set at eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) represented by eight hundred thousand (800,000) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The amount of the corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each corporate unit confers an identical voting right and each member has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. Towards the Company, the Company's corporate units are indivisible, since only one owner is admitted per corporate unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 11. Corporate units are freely transferable among the members.

Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Art. 12. The Company shall have power to redeem its own corporate units.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the members or of the sole member (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the articles of association.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the corporate units to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price. Such redeemed corporate units may be cancelled by reduction of the corporate capital.

Management

Art. 13. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) do(es) not need to be member(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and one or several category B manager(s).

The remuneration of the manager(s) (if applicable) is determined, by a resolution of the general meeting of members taken by simple majority of the votes cast, or of the sole member (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of members or the sole member (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or Articles to the members fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and set forth the agenda of such meeting. All meetings of the board of managers shall take place in Luxembourg.

Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, and electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. For the purposes of establishing a quorum and taking any action at a meeting, managers participating pursuant to this section shall be deemed to be present in person at the meeting. The place of the meeting shall be deemed to be the place of origin of the conference telephone conversation or other comparable communication technique. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes, which have to be signed by one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by one category A manager and one category B manager.

Any resolution which might be taken by a meeting of the board of managers may be taken without a meeting if done in writing and signed by the managers.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Written resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued by the signature of one category A manager and one category B manager.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 15. The sole manager or the board of managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position(s), no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As agent(s) of the Company, he/they are responsible for the performance of his/their duties.

General meetings of members

Art. 16. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 17. Decisions made by the members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the Law in writing or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire corporate capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice. Except as otherwise provided for by the Law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by a majority of the members representing at least three quarters of the issued corporate capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Members representing one hundred percent (100%) of the issued corporate capital.

Accounting year - Financial statement

Art. 18. The Company's financial year begins on the first (1) of January and closes on the thirty-first (31) of December.

Art. 19. Each year, as of closing date, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

Art. 20. Each member may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the number of member exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of members.

Art. 21. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal subscribed.

Dividend - Reserves

Art. 22. The general meeting of members at the majority vote determined by the Law or the sole member (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the member(s) proportionally to the corporate units they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 23. The general meeting of members of the Company, or the sole member (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 24. The general meeting of members in accordance with article 17 of the present Articles or the sole member (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 25. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the members proportionally to the corporate units they hold.

Applicable law

Art. 26. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in the present Articles.

Subscription - Payment

All the eight hundred thousand (800,000) corporate units have been entirely subscribed, and fully paid up in cash by HISENSE INTERNATIONAL (HONG KONG) INVESTMENT CO., LIMITED, pre-named.

Proof of such subscription has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

Extraordinary general meeting Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the member has passed the following resolutions:

1. To fix the number of managers at 4 (four).
2. To appoint the following persons as managers for an indefinite period:

Class A Manager

- Mr Lan Lin, vice-president of Hisense Group Co., Ltd, born in Beijing, China, on June 20, 1958, residing at 265 Colton Crest Dr, Alpharetta, GA 30005-8967, U.S.A.;

- Mrs Yuhua Sun, deputy manager of Hisense Group Co., born in Shandong, China, on November 17, 1965, residing at No.113 Jiangxi Road, Qingdao, Shandong, China;

- Mrs Xueyu Fang, deputy manager of Hisense Group Co., born in Jiangxi, China, on September 22, 1973, residing at No.23-5A, Jiaxinshanqi, Shunde, Foshan, Guangdong, China;

Class B Manager

- Mr Joost Tulkens, commercial director of ATC, born in Someren, the Netherlands, on April 26, 1973, professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

3. To set the registered office of the Company at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Special Disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2011.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document has been read to the power of attorney's holder, the said person signed the present original deed together with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

COMPARAIT:

HISENSE INTERNATIONAL (HONG KONG) INVESTMENT CO., LIMITED, ayant son siège social au Room 3101-05, Singa Commercial Centre, No.148 Connaught Road West, Hong Kong, enregistrée auprès du registre de commerce de Hong Kong sous le numéro 53611494-000-01-11-5,

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée par Monsieur Régis Galiotto, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La société prend la dénomination de "Hisense Luxembourg Holding S.à r.l." (la «Société»).

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de prise ferme, d'achats ou d'options, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences, droits et autres droits réels, droits personnels et intérêts de propriété, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de procéder, sous forme de placement privé, à l'émission d'obligations (incluant les obligations convertibles) et de certificats d'obligations et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance aux tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à huit cent mille Euros (800.000,-EUR), représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1,-EUR) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 12. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées pourront être annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera le terme de leur mandat. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associé(s) de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

La rémunération du/des gérant(s) (si applicable) est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon les cas) peut, à n'importe quel moment et ad nutum, révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à aux associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et celle d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira en cas de convocation convenue par tout gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et de présenter l'ordre du jour de la dite réunion.

Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, ce qui comprend au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal, qui pourra être émis selon la procédure juridique ou d'une toute autre manière, devra être signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu. L'intégralité des documents formera les circulaires dûment exécutés attestant l'adoption de la résolution. Les résolutions écrites peuvent être intégralement certifiées ou un extrait de ces dernières peut être délivré avec la signature d'un gérant de la catégorie A et un gérant de la catégorie B.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 15. Le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas) ne contracte(nt) en raison de ses (leurs) fonction(s), aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société; simple mandataire, il n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leurs) mandat(s).

Assemblée Générale des associés

Art. 16. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 17. Les décisions prises par les associés sont prises par écrit selon les formes et aux majorités prescrites par la Loi. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la Loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites décidées à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable. Sauf disposition contraire prévue par la Loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée, (ii) cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, à la date de clôture, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes ainsi qu'un compte de profits et pertes ainsi que les notes aux comptes en accord avec les prescriptions légales en vigueur.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 21. Un montant égal à 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sera affecté pour la constitution d'une réserve statutaire, jusqu'à hauteur de 10% (dix pour cent) du capital social souscrit de la Société.

Dividendes - Réserves

Art. 22. L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 23. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. L'assemblée générale des associés, en accord avec l'article 17 des présents statuts ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société selon les termes des présents statuts.

Art. 25. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 26. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Libération - Apports

Toutes les 800.000 (huit cent mille) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par HISENSE INTERNATIONAL (HONG KONG) INVESTMENT CO., LIMITED, prénommée.

La preuve dudit apport a été donnée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à la charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille deux cents Euros (2.200.-EUR).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 4 (quatre).
2. De nommer les personnes suivantes comme gérants pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A

- Monsieur Lan Lin, vice-président de Hinsense Group Co., Ltd, né à Beijing, Chine, le 20 juin 1958, demeurant à 265 Colton Crest Dr, Alpharetta, GA 30005-8967, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Yuhua Sun, administrateur-déléguée de Hinsense Group Co., Ltd, née à Shandong, Chine, le 17 novembre 1965, demeurant à No.113 Jiangxi Road, Qingdao, Shandong, Chine;

- Madame Xueyu Fang, administrateur-déléguée de Hinsense Group Co., né à Jangxi, Chine, le 22 septembre 1973, demeurant au 23-5A, Jiaxinshanqi, Shunde, Foshan, Guangdong, Chine;

Gérant de classe B

- Monsieur Joost Tulkens, directeur commercial de ATC, né à Someren, Pays-Bas, le 26 avril 1973, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Disposition spéciale

La première année sociale commencera à la date de constitution et terminera le 31 décembre 2011.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au détenteur de la procuration, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15446. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011055733/435.

(110062700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Gracewell Properties (Abercorn) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.442.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, here represented by Mrs Stéphanie Bohler, private employee, residing professionally in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 12 April 2011;

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Gracewell Properties (Abercorn) S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 20,000. (TWENTY THOUSAND BRITISH POUNDS) represented by 200 (TWO HUNDRED) shares having a nominal value of GBP 100.-(ONE HUNDRED BRITISH POUNDS) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding

in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 200 shares have been subscribed by PATRON INVESTMENTS III SARL, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of GBP 20,000.-(TWENTY THOUSAND BRITISH POUNDS) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Robert BRIMEYER, director, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, director, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur,

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le treize avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PATRON INVESTMENTS III S.à.r.l., une société établie avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, ici représentée par Madame Stéphanie Bohler, employée privée, résidant professionnellement à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Gracewell Properties (Abercorn) S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000,-GBP (VINGT MILLE LIVRES STERLINGS) représenté par 200 (DEUX CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 100,-GBP (CENT LIVRES STERLINGS) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gestion. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gestion peut être désigné par le conseil de gestion pour chaque conseil de gestion de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gestion pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gestion désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gestion.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gestion.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gestion. Le conseil de gestion peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gestion.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gestion seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gestion peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gestion.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gestion sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gestion et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gestion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gestion.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gestion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gestion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 200 parts sociales ont été souscrites Patron Investments III, préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 20.000,-GBP (VINGT MILLE LIVRES STERLINGS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500.-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Robert BRIMEYER, gérant, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
 - Géraldine SCHMIT, gérant, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
2. Le siège social de la société est établi à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BOHLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2011. Relation: LAC/2011/18453. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057132/274.

(110064585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Crystal Bittersweet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.138.

Transferts de parts

- Il résulte d'un premier transfert de parts que l'associé unique de la Société, Alter Domus (Belgium) Sprl., a transféré le 10 janvier 2011 la totalité des 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société à:

* Central Europe Capital, Inc., une société constituée et régie en vertu des lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 901, Main Avenue, Norwalk 06851, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 2570594.

Les parts de la Société au 10 janvier 2011 étaient réparties comme suit:

Central Europe Capital, Inc. 12500 parts sociales

- Il résulte d'un second transfert de parts que l'associé unique de la Société, Centrai Europe Capital, Inc., précité, a transféré le 10 mai 2011 la totalité des 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société à:

* GE REIM S.A.S., une société par actions simplifiée, constituée et régie en vertu des lois de la France, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 Rue Pillet-Will, 75009 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 493456198.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

GE REIM S.A.S. 12500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2011071991/27.

(110080397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Emjoi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 86.076.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company named Emjoi International S.à r.l. with registered office in Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 86.076 (the Company).

The aforesaid company was incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 23, 2002, published in the Mémorial C number 851 on May 29, 2002.

The meeting is presided by Elisabeth MAAS, private employee with professional address at 15, rue Edward Steichen in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I: The sole shareholder, holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Elisabeth Maas, private employee with professional address at 15, rue Edward Steichen in Luxembourg, by virtue of proxy given under private

seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Decision to set up a voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
3. Such other actions necessary in conjunction with the foregoing;

The General Meeting of the sole shareholder, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides the dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator K.I.S. Limited, having its registered office in Caledonian House, KY – George Town, Grand Cayman.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mil onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée Emjoi International S.à r.l. ayant son siège social au 12 rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.076 (la Société).

Ladite société a été constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg), en date du 23 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 851 du 29 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Elisabeth MAAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 15, Rue Edward Steichen à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique de la Société, détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par Elisabeth Maas, employée privée, avec adresse professionnelle au 15, Rue Edward Steichen à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, signée par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Toutes autres actions nécessaires en liaison avec ce qui précède

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur la société K.I.S. Limited, ayant son siège social à Caledonian House, KY – George Town, Grand Cayman.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Maas, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 mai 2011. LAC/2011/19848. Reçu douze euros EUR 12,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061406/99.

(110069281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

ArcelorMittal Wire Drawing Asia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 98.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063400/9.

(110071692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Patron Agmond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.450.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur here represented by Mrs Stéphanie Bohler, private employee, residing professionally in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 12 April 2011;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Agmond S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations

in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) represented by 500 (FIVE HUNDRED) shares having a nominal value of EUR 25.- (TWENTY-FIVE EUROS) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented,

and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 500 shares have been subscribed by PATRON INVESTMENTS III SARL, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Robert BRIMEYER, director, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, director, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur,

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le treize avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PATRON INVESTMENTS III S.à.r.l., une société établie avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, ici représentée par Madame Stéphanie Bohler, employée privée, résidant professionnellement à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Agmond S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,-EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 500 (CINQ CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 25,-EUR (VINGT CINQ EUROS) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution

d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites Patron Investments III, préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500,-EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500.-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Robert BRIMEYER, gérant, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, gérant, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2. Le siège social de la société est établi à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BOHLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2011. Relation: LAC/2011/18456. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011057282/273.

(110064729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Garirom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 117.884.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 9 mai 2011

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2012.

Pour GARIROM S.A.

Signature

Référence de publication: 2011063202/16.

(110069709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Les Vieux Oliviers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.484.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011063334/10.

(110070334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

ION Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.981.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 19 avril 2011

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Vincent Lai et de Monsieur Ignacio Molina de leur poste de gérants de la société avec date effective au 19 août 2010 et nomme en remplacement Monsieur Luciano Poli, avec adresse professionnelle Bachtobelstrasse 3, à Horgen CH-8810, Suisse, ainsi que Monsieur Andre Galle, avec adresse professionnelle H.H. Dowweg 5, 4542 NM Hoek, Pays-Bas avec date effective au 19 août 2010, leur mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes 2012.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011064221/17.

(110072465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

International Services Company, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.574.

L'an deux mille onze, le vingt deux avril, à 11.00 heures,

par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de International Services Company, une société anonyme ayant son siège social à L-2430 Luxembourg 18-20, rue Michel Rodange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.574 (la Société), constituée par acte notarié en date du 16 juin 2008, devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. La séance est ouverte sous la présidence de M. Xavier Buck, administrateur, demeurant à 19, rue Gabriel de Marie, L-2131 Cents,

qui nomme comme secrétaire M. Frederick Schiwiek, demeurant à 22, Auf Rubersberg, D-54441 Wellen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Michele Di Mucci, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit.

Le nom des Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. La liste de présence signée «ne varietur» par les comparants et par le notaire, est annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il apparaît de la liste de présence que la totalité des actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. Tous les Actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

2.- Modification subséquente du troisième alinéa de l'article 1 suite à la résolution prise ci-dessus comme suit:

"Le siège social est établi dans la commune de Bertrange."

Après avoir examiné les différents points à l'ordre du jour, l'Assemblée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de l'adresse actuelle L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange à L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le troisième alinéa de l'article 1 afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Bertrange."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cent euros (1.100.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, ces mandataires ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte, avec les actionnaires présents.

Signé: Buck, Schiwiek, Di Mucci, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18777. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011062170/51.

(110069497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.936.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011063336/10.

(110070289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

LTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Pince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.078.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yves CACCLIN / Aurélien FORTIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011063337/11.

(110070959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.
